

Le 24 novembre 2025

# Contribution du Département des Landes pour les opérations préalables à la construction de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

**Les conseillers départementaux se sont réunis vendredi 21 novembre 2025 en commission permanente. À cette occasion, ils ont voté le texte de la contribution ci-dessous avec 26 voix pour et 4 abstentions.**

## **CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DES LANDES AU DISPOSITIF DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPVE) MIS EN PLACE POUR LES OPERATIONS PREALABLES A LA CONSTRUCTION DE LA LIGNE NOUVELLE DU SUD-OUEST (LNSO)**

La LNSO est un chantier ferroviaire majeur comprenant la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse – Dax, les aménagements ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et au Nord de Toulouse (AFNT).

En vue du lancement des appels d'offres pour la section Bordeaux – Toulouse, SNCF Réseau a sollicité une demande d'autorisation environnementale relative aux travaux préparatoires de cette section, comprenant des sondages géotechniques et des diagnostics d'archéologie préventive. Une participation du public par voie électronique se tient du 27 octobre au 26 novembre inclus, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Cette participation porte sur la 1<sup>ère</sup> demande d'autorisation environnementale déposée par l'Agence GPSO, en qualité de maître d'ouvrage, pour la réalisation des investigations préalables en milieu sensible sur le tracé de la ligne nouvelle Bordeaux – Toulouse. Elles permettront d'approfondir la connaissance des milieux traversés et de consolider la conception du projet. La PPVE a pour objectif de recueillir les observations et avis des habitants, associations et acteurs du territoire. Elle s'inscrit dans la continuité des démarches d'information et de concertation menées depuis le débat public de 2005 et l'enquête publique de 2014.

### Contact presse

Solène Méric

Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06

[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

Au-delà de la contribution de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (SGPSO) créée par ordonnance du 2 mars 2022 pour porter le financement de la contribution des collectivités locales parties prenantes au financement de la LNSO adoptée lors du conseil de surveillance du 9 octobre dernier, le Conseil départemental des Landes souhaite également y contribuer en propre. Il souhaite réaffirmer par cette contribution sa position concernant la LNSO.

Ce projet, porté par l'Etat et les collectivités partenaires, vise à améliorer les liaisons entre Bordeaux, Toulouse et Dax tout en renforçant l'attractivité du Grand Sud-Ouest. Il s'inscrit dans une dynamique de transition écologique, de décarbonation, de désenclavement des territoires, de modernisation des infrastructures de transport et de renforcement des liaisons nationales et européennes.

Le Département soutient activement ce projet qui vise à prolonger le réseau à grande vitesse français entre Bordeaux et Toulouse, ainsi que vers l'Espagne. Il est membre de la société GPSO qui porte la part de financement des Collectivités territoriales et à ce titre, il a engagé un investissement global de 98,6 millions d'euros sur 40 ans, avec une annuité de 2,47 millions d'euros.

La création de la LGV est essentielle pour favoriser le transfert des poids-lourds de la route vers le rail, contribuant ainsi à un meilleur équilibre modal, mais également pour améliorer les transports du quotidien des habitants de la région. Le transfert ferroviaire est aujourd'hui le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement.

Le Département est conscient des préoccupations exprimées par les différents acteurs, notamment en ce qui concerne l'impact potentiel sur le massif des Landes de Gascogne. Le Département est pleinement engagé depuis de nombreuses années également dans une démarche de préservation de l'environnement. Le Département appelle à une mobilisation collective pour faire de cette infrastructure un levier de développement durable, respectueux de notre patrimoine.

Le maître d'ouvrage SNCF Réseau et ses partenaires font de l'exemplarité environnementale une priorité. Celle-ci se décline dès le stade des investigations environnementales, avec la mise en place de méthodologies volontaristes, d'outils de suivi partagés et d'actions concrètes de terrain pour assurer la bonne mise en œuvre des mesures environnementales en phase chantier. Le projet s'inscrit dans une vision durable, avec un suivi environnemental renforcé et des engagements sur la durée.

## Contact presse

Solène Méric  
Département des Landes

05 58 05 40 01 / 07 64 45 69 06  
[presse@landes.fr](mailto:presse@landes.fr)

+ infos  
[landes.fr](http://landes.fr)  
[xlandes-info.fr](http://xlandes-info.fr)  
   